

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du dimanche 4 juin 2023

Début : 10h45

Présents : 25 ; représentés : 15

Election du bureau de l'A.G. : **président** : Jean-Daniel Roque, **secrétaire** : Jacques Fauriel

Election du Bureau à l'unanimité.

L'AG approuve le compte-rendu de l'A.G. du 26 mars 2023 ainsi que l'ordre du jour de la présente A.G.

Rappel de l'ordre du jour : vote du projet de regroupement des trois associations culturelles Valence, Bourg les Valence, St-Péray/Guilherand-Granges.

Jean-Daniel Roque rappelle le principe et les principaux objectifs du projet de regroupement « La nouvelle association culturelle reconnaîtra les particularités de chacune des trois paroisses. La principale différence c'est qu'il n'y aura plus qu'une personne morale, ce qui devrait largement simplifier les démarches administratives ainsi que la communication. Le conseil presbytéral vous propose à l'unanimité de dire oui à cette démarche. A l'automne vous serez invités à participer à la réalisation concrète du projet puis à voter les nouveaux statuts et élire les nouveaux conseillers en mars 2024 ».

### Projet de regroupement : origine, objectifs

1-Ces trois associations culturelles ont le même objectif - l'annonce de la Parole de Dieu. Elles sont dans la même Union d'Eglises et situées dans la même agglomération de taille moyenne.

2-Elles ont toutes trois connu une forte diminution du nombre des membres actifs et ceux d'entre eux qui s'engagent dans leur animation et gestion s'épuisent à accomplir séparément les mêmes tâches (gestion administrative et comptable, communication, organisation, etc..).

3-Depuis dix ans, la mise en place de l'ensemble Valence 2 Rives a ouvert des pistes très intéressantes mais aussi mis en évidence deux points de vigilance :

-l'attachement des paroissiens à une identité locale,

-l'absence d'un organe de pilotage. Ce triple constat est à l'origine d'un projet original de regroupement respectant l'existence des trois communautés locales mais ajoutant un organe de pilotage unique simplifiant le fonctionnement et permettant une répartition des responsabilités juste et équilibrée.

C'est le principe d'un tel engagement de convergence qui est soumis à la décision de chaque assemblée générale, les modalités pratiques (et notamment la rédaction des statuts) faisant l'objet des travaux du 4<sup>o</sup> trimestre de l'année 2023.

Le vote a suivi un bref débat et a eu lieu à bulletin secret.

**Résultat du vote : 40 bulletins ; pour : 38 ; contre : 2**

L'A.G. est suivie d'un apéritif puis d'un repas partagé.

La Présidente

Annie Noailhet



Le Secrétaire

Jacques Fauriel

